



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 30 juin 2010

L'assemblée a été convoquée par avis dans le Journal officiel, affichage public et avis à domicile.

Vicques : assemblée communale ordinaire, mercredi 30 juin 2010, Centre communal.

Bureau : Président : Pierre-Michel Seuret
 Secrétaire : Catherine Marquis
 Scrutateur : Raoul Rais

30 personnes assistent aux débats.

Ouverture

M. Le Président ouvre l'assemblée et remercie les personnes présentes. Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour qui est accepté.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 janvier 2010;
2. Ratifier les dépassements budgétaires et approuver les comptes de l'exercice 2009;
3. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 janvier 2010

La lecture de ce document suscite les interventions suivantes :

Michel Dominé observe que les appareils auditifs pour malentendants ne fonctionnent toujours pas de manière optimale; c'est exact, lui répond la secrétaire. Leur réglage sera demandé sous peu auprès du fournisseur. L'intervention initialement prévue à février a en effet dû être différée dans le temps car tous les microphones sans fil qui y sont reliés doivent subir une modification de fréquence pour répondre aux nouvelles dispositions fédérales; celle-ci sera réalisée durant la période estivale, lorsque l'équipement de scène ne sera pas utilisé.

Luc Chamillot intervient de manière virulente pour connaître l'état des fonds d'entretien des chemins agricoles et forestiers. Le Président l'informe que cette question sera débattue dans le point divers puisqu'elle n'a pas de relation directe avec le contenu du procès-verbal.

Le procès-verbal est par ailleurs accepté tacitement.

2. Ratifier les dépassements budgétaires et approuver les comptes de l'exercice 2009

Point présenté par Claude-Alain Chapatte, conseiller communal en charge des finances.

Les comptes de l'exercice 2009 bouclent avec un excédent de charges de Fr. 306'524.84 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 275'860.

./.

La différence provient essentiellement de recettes fiscales moins importantes pour un montant de Fr. 64'000.- et de charges supplémentaires dans la rubrique "finances" avec un dépassement de Fr. 10'000.- dans les dettes flottantes dû à l'augmentation de la dette communale et un dépassement de Fr. 20'000.- dû à l'augmentation des dépréciations et des charges d'immeubles.

Avec ce nouveau résultat négatif, le découvert de la Commune s'en trouve augmenté avec une valeur finale de Fr. 341'129.44 au 31.12.2009.

Au 31.12.2009, la dette globale était de Fr. 14'800'464.40.-, soit environ Fr. 8'500.- par habitant.

S'agissant des services communaux, le service "enlèvement des ordures" boucle avec un excédent de charges de Fr. 17'817.95, le service des eaux avec un excédent de produits de Fr. 13'692.20 et le service "canalisations et installations d'épuration" avec également un excédent de charges de Fr. 7'345.05.

La Bourgeoisie, quant à elle, boucle l'exercice 2009 avec un excédent de produits de Fr. 19'518.86, dont Fr. 18'270.76 pour l'administration bourgeoise et Fr. 1'248.10 pour l'exploitation forestière.

Initialement, le compte forestier bouclait avec un excédent de produits de Fr. 41'248.10.- Le Conseil communal a décidé d'attribuer Fr. 20'000.- au fonds d'exploitation et Fr. 20'000.- au fonds d'anticipation.

M. John Buchwalder, caissier communal, passe ensuite en revue tous les comptes de fonctionnement de la Commune, de la Bourgeoisie et des forêts. Un exemplaire de ceux-ci est annexé au présent procès-verbal.

Mme Marie Wahlen, porte-parole de la commission de vérification des comptes et des finances, donne ensuite connaissance du rapport établi par cette dernière à la suite de son contrôle. Elle a constaté que la comptabilité est tenue avec exactitude, que le bilan concorde avec les comptes de fonctionnement, que l'état de fortune correspond aux exigences légales.

Le Conseil communal a également pris connaissance du rapport des comptes 2009 lors de sa séance du 21 juin 2010. Il a approuvé les comptes communaux et bourgeois tels que présentés.

Discussion :

A la demande de Luc Charmillot, C.-A. Chapatte indiquera une nouvelle fois que la dette globale au 31.12.2009 se monte à plus de 14 millions, ce qui représente la somme d'environ Fr. 8'500.- par habitant.

Vote :

Par un vote à main levée, à la majorité, les ayants droit acceptent les comptes municipaux, bourgeois et forestiers de l'exercice 2009.

3. Divers

En réponse à l'intervention faite par Luc Charmillot en début d'assemblée, M. le Président lui indique que des contributions sont perçues auprès des propriétaires fonciers à raison de Fr. 10.- par hectare pour les terres du remaniement agricole et Fr. 20.- par hectare pour les parcelles du remaniement forestier, ce qui représente les sommes respectives de Fr. 5'700.- et Fr. 4'600.- en 2009. Au 31.12.2009, le solde du fonds d'entretien des chemins agricoles était d'environ Fr. 10'000.-, celui des chemins forestiers d'environ Fr. 30'000.-. La perception des contributions et l'alimentation de ces fonds se fait conformément aux dispositions légales en vigueur, en particulier l'article 23 du règlement concernant l'entretien des ouvrages du remaniement agricole, dont M. le Président donne lecture à l'assemblée.

Gabriel Friche, conseiller communal en charge des travaux publics, complète les données fournies en indiquant avoir examiné minutieusement la comptabilité des dix dernières années et

remarqué que les charges annuelles liées à l'entretien des chemins correspondaient aux contributions versées, de sorte qu'il n'y pas été possible d'épargner dans ce domaine.

Malgré les informations fournies, Luc Charmillot fait part ouvertement de ses doutes quant une gestion correcte des ces fonds publics.

Othmar Fringeli fait remarquer que le territoire communal comprend une surface d'environ 700 hectares de terres agricoles. S'il se base sur le montant facturé, soit Fr. 5'700.- au taux de Fr. 10.- par hectare, il en déduit que tous les propriétaires ne sont pas astreints au paiement de cette taxe. La secrétaire lui indique que la facturation est établie sur la base des données fournies par le bureau Rolf Eschmann SA qui s'est occupé de l'ensemble des opérations de remaniement.

En réponse à l'interpellation de Xavier Dobler, Gabriel Friche confirme que l'autorité étudie en ce moment l'opportunité de déplacer l'arrêt postal sis actuellement devant la banque, au Nord de la route cantonale, de quelques centaines de mètres en direction de Delémont, plus précisément devant la place de la Comète et d'y aménager un abribus. Cette étude fait notamment suite à la demande des élèves de l'ESVT qui recherchent un lieu de regroupement abrité dans l'attente du car postal. La Commune estime que cette option pourrait être judicieuse dans la mesure où elle éviterait que les élèves de l'ESVT ne transitent par la cour d'école primaire et se regroupent sous l'abri à vélo situé à proximité de cette dernière. Le projet fait donc actuellement l'objet d'une étude sur les plans technique et financier.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt les débats à 21 heures en remerciant les personnes présentes et leur souhaitant une bonne soirée et ainsi qu'un bon retour chez eux.

Vicques, le 30 juin 2010

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président

La secrétaire

Pierre-Michel Seuret

Catherine Marquis